



Le 12 mars 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 mars à 19h00, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Richard Handfield - district #2
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :

Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 février 2024**
- 4.- **CORRESPONDANCE**
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1- Dépôt du projet / Règlement 515-24 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.2- Adoption/Règlement 308-87-24 amendant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de réviser les dispositions relatives aux logements accessoires dans une habitation unifamiliale
 - 5.3- Adoption/Règlement 308-88-24 amendant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de préciser certaines dispositions liées aux constructions dérogatoires protégées par un droit acquis
 - 5.4- Adoption/Règlement 308-89-24 amendant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de réviser les dispositions liées aux constructions, bâtiments, usages et équipements accessoires autorisés dans les différentes cours et marges
 - 5.5- Adoption/Règlement 308-90-24 amendant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de de modifier l'annexe A-5 pour la zone R-5 224 ».
 - 5.6- Adoption/Règlement 380-74-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 6.- **PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1- Adoption des comptes à payer au 29 février 2024
 - 6.2- Paiement des factures Hydro Québec pour la Petite Maison.
 - 6.3- La société canadienne de la Croix-Rouge / Entente de services aux sinistrés / Autorisation de signature
 - 6.4- Gestion de personnel/ Préposé à l'entretien des bâtiments / Permanent/ Engagement
 - 6.5- Participation au jeux de Québec / Contribution Financière



- 6.6- Grille de tarification / Camp de jour 2024
- 6.7- Charte de démocratisation de l'accès au plans d'eau
- 6.8- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Décompte progressif # 6 / Autorisation de paiement
- 7.- **RAPPORTS**
- 7.1- Aucun
- 8.- **VARIA**
- 9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
- 10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**
- 11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

24-03-039

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-040

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-041

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2024

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 13 février 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE



DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 515-24 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il a eu un avis de motion par le conseil le 16 janvier 2024;

ATTENDU QU'une copie du projet du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le projet du règlement 515-24 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-043

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-87-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 308-91 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX
LOGEMENTS ACCESSOIRES DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE le règlement 308-87-24 amendant le règlement de zonage 308-91 afin de réviser les dispositions relatives aux logements accessoires dans une habitation unifamiliale, soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-044

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-88-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 308-91 AFIN DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS LIÉES AUX
CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES PROTÉGÉES PAR UN DROIT ACQUIS

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand



QUE le règlement 308-88-24 amendant le règlement de zonage 308-91 afin de préciser certaines dispositions liées aux constructions dérogatoires protégées par un droit acquis, soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-045

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-89-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS LIÉES AUX CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS, USAGES ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES DIFFÉRENTES COURS ET MARGES

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le règlement 308-89-24 amendant le règlement de zonage 308-91 afin de réviser les dispositions liées aux constructions, bâtiments, usages et équipements accessoires autorisés dans les différentes cours et marges, soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-046

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-90-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE DE MODIFIER L'ANNEXE A-5 POUR LA ZONE R-5 224
».

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le règlement 308-90-24 amendant le règlement de zonage 308-91 afin de de modifier l'annexe A-5 pour la zone R-5 224, soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-047

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-74-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 380-74-24 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;



ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement numéro 380-74-24 amendant le règlement 380-97 concernant le stationnement et la circulation, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-048

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2024

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 29 février 2024 au montant de 179 059,01 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 29 février 2024 au montant de 2 945 565,68 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-049

PAIEMENT DES FACTURES HYDRO QUÉBEC POUR LA PETITE MAISON.

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'autoriser un paiement de 3 413,78\$ à la Petite Maison qui représente les frais d'électricité pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-050

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER Madame la maire Sonia Fontaine et la directrice générale Chantal Pilon à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres sur tout le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-051

GESTION DE PERSONNEL/ PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS / PERMANENT/ ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine
Et APPUYÉ par Barbara Legault



D'ENGAGER Jonathan Lamarre, à un poste permanent, à titre de « Préposé à l'entretien des bâtiments », suivant un horaire de travail de 40 heures par semaine, et au salaire prévu à l'annexe A, classe 4, échelon 6 de la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur, effectif le 25 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-052

PARTICIPATION AU JEUX DE QUÉBEC / CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE Matthew Bertleff est un citoyen de Pointe-Calumet qui participera au jeux du Québec dans le sport de hockey;

ATTENDU QUE l'athlète satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de contribution financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la Municipalité Pointe-Calumet octroie à cet athlète, une bourse de 150 \$, qui représente le montant annuel, attribué à un athlète et ce, à titre de soutien financier à l'élite, pour sa participation dans sa catégorie. Une seule demande annuelle par athlète est acceptée.

QU'une motion de félicitations lui soit également adressée pour sa participation et qu'il soit autorisé à signer le livre d'or lors de la séance municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-053

GRILLE DE TARIFICATION / CAMP DE JOUR 2024

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'approuver la grille de tarification pour le camp de jour 2024 comme suit:

Inscription au camp de jour : 350\$
Service de garde : 150\$
Semaine supplémentaire : 100\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-054

CHARTRE DE DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AU PLANS D'EAU

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'appuyer et autoriser la signature de la Charte de démocratisation de l'accès au plans d'eau de la MRC dans le cadre du fonds Signature Innovation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Pour : Serge Bédard, Barbara Legault, Chantal Chartrand
Contre : Richard Handfield



LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / DÉCOMPTE PROGRESSIF # 6 / AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Richard Handfield

D'AUTORISER le paiement au montant de 802 822,35 \$ (taxes incluses), à la firme Pronex Excavation inc., lequel représente le décompte progressif # 6, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

NIL

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

NIL

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Mme Chantal Chartrand : respect des règlements sur les animaux.
M Richard Handfield: reddition de compte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

S. Carriere
M. Dugas

LEVÉE DE LA SÉANCE



Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QU'À 19h20, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


SONIA FONTAINE, maire


CHANTAL PILON, directrice générale

